



Rapport de gestion 2020

Table des matières

Editorial	1
Chiffres clés	3
Placements	4
Effectifs	5
Engagements	7
Situation du fonds	9
Bilan et compte d'exploitation	11 - 12
Rapport de l'auditeur	13
Organisation	16

Editorial

L'année 2020 restera gravée dans toutes les mémoires. D'une part, la pandémie de Covid-19 a débuté avec un impact sanitaire, économique et social considérable. Et d'autre part, le Royaume-Uni s'est retiré de l'Union européenne, de manière effective le 31 janvier.

Après les corrections massives du premier trimestre, les marchés financiers ont rebondi d'une manière extraordinaire. Les principales banques centrales ont mené des politiques monétaires visant à acquérir massivement des actifs financiers et à injecter des liquidités dans l'économie. Elles ont ainsi contré les effets récessifs d'une crise économique et financière, tout en étant soutenues par les politiques budgétaires des gouvernements et les mesures sanitaires mises en place. Les marchés financiers ont été marqués par une forte volatilité, une progression importante de l'épargne et une hausse des placements alternatifs. Et le franc suisse s'est à nouveau affirmé comme une devise refuge en période de crise.

Dans ce contexte, le FP Garages a dégagé une performance de 3.25% inférieure aux indices (Swisscanto: 3.91%, Credit Suisse: 4.11% et UBS: 3.84%), en raison de l'effet des devises étrangères dont le risque n'est que partiellement couvert. Cette stratégie demeure néanmoins bénéfique à long terme. En effet, sur les cinq dernières années, la performance annuelle moyenne du FP Garages s'élève à 5.16% (Swisscanto: 4.54%, Credit Suisse: 4.74% et UBS: 4.51%).

Sur la base de cette performance et d'une bonne situation financière, le Conseil de fondation a décidé de créditer le capital de prévoyance des assurés actifs d'un intérêt de 2.50% en 2020, soit 1.5% de plus que le taux légal, appliqué sur l'entier de l'avoir, et de verser un bonus aux rentiers correspondant à une rente mensuelle. La situation financière et technique du fonds se résume par un excellent degré de couverture de 126.4% au 31 décembre 2020.

Au-delà de l'excellente santé financière et technique et de la pérennité, les avantages importants du FP Garages demeurent très attractifs:

- des taux de conversion très favorables proposant 23% de rente en plus que la moyenne suisse,
- des frais d'administration très bas, 62% inférieurs à la moyenne suisse,
- un intérêt crédité supérieur de 36%; 2.90% en moyenne sur les cinq dernières années (en Suisse: 2.13%).

De plus, les bénéficiaires sont intégralement reversés, notamment en versant régulièrement un bonus aux rentiers.

Le FP Garages continue de développer ses mesures pour poursuivre la stratégie, initiée il y a plusieurs années déjà, en matière de finance durable. Le screening complet des placements et les nouvelles actions concrètes seront présentés ultérieurement. En particulier un nouvel outil de gestion de fortune est mis en place permettant une avancée significative en matière de reporting des investissements, notamment sous l'angle de la durabilité.

En 2022, les employeurs affiliés auront la possibilité de communiquer avec le fonds de prévoyance par le biais d'un portail. Il permettra de consulter la liste des assurés et de transmettre les mutations.

Le Conseil de fondation remercie les assurés de la confiance témoignée et continue de s'engager pour une prévoyance professionnelle attractive et durable répondant à leurs attentes.



Jean-Pierre Trachsel
Président du Conseil
de fondation



Sébastien Cottreau
Gérant

Chiffres clés

	2020	2019	2018
Nombre d'assurés actifs	3 935	3 959	3 879
Nombre de bénéficiaires de rentes	528	519	516
Nombre d'employeurs affiliés	337	330	305
Somme au bilan (en millions de francs)	412	396	346
Performance (en %)	3.25	13.43	-4.24
Degré de couverture (en %)	126.4	125.2	113.7
Frais de gestion par assuré (en francs)	134	133	125
Frais de gestion de la fortune (en % du total des placements)	0.65	0.59	0.67
Intérêt crédité sur l'entier des avoirs de prévoyance (en %)	2.5	4.0	2.0
Taux d'intérêt minimal LPP (en %)	(1.00)	(1.00)	(1.00)

Taux de conversion (en %)

Age d'un homme	60	61	62	63	64	65
Age d'une femme	59	60	61	62	63	64
Dès le 1 ^{er} janvier 2020	5.80	6.00	6.20	6.40	6.60	6.80

Placements

Répartition des placements (en francs)

	31.12.2020		31.12.2019		Stratégie de placements
	CHF	%	CHF	%	%
Liquidités	20 914 413	5.1	8 520 079	2.2	2.0
Obligations suisses	45 102 290	11.0	45 700 413	11.6	10.0
Obligations étrangères en CHF	43 480 955	10.6	40 212 443	10.3	10.0
Obligations en monnaies étrangères	26 028 331	6.4	30 274 610	7.7	10.0
Actions suisses	71 889 587	17.6	71 247 013	18.2	15.0
Actions étrangères	83 720 387	20.5	88 602 079	22.5	20.0
Placements immobiliers	87 486 221	21.4	77 174 309	19.7	23.0
Placements alternatifs	30 141 866	7.4	30 582 611	7.8	10.0
Total	408 764 049	100.0	392 313 557	100.0	100.0

Performance

La performance réalisée sur les placements par les institutions de prévoyance a été très réjouissante en 2020.

La performance enregistrée par le fonds s'est élevée à 3.25%, ce qui est inférieur aux indices de référence en raison de l'effet des devises étrangères dont le risque n'est que partiellement couvert.

Performance du FP Garages		Univers de comparaison					
		Swisscanto		UBS		Crédit Suisse	
2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019
3.25%	13.43%	3.97%	10.85%	3.84%	11.07%	4.11%	11.44%

Effectifs

Affiliés

A la fin de l'exercice 2020, le nombre d'employeurs affiliés s'élevait à **337**.

Assurés actifs

Le nombre des assurés actifs s'élève quant à lui à **3 935** au 31 décembre 2020.

Répartition des assurés

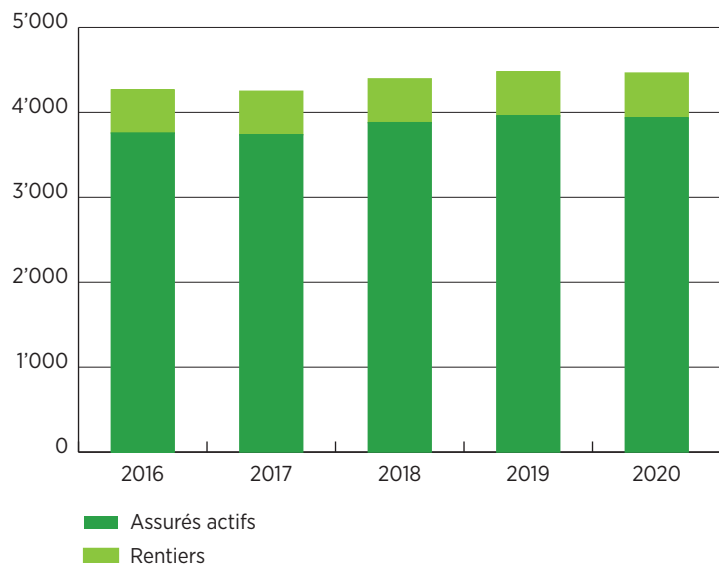
	31.12.2020		31.12.2019	
	Nombre	Age moyen	Nombre	Age moyen
Hommes	3 449	47.9 ans	3 469	47.5 ans
Femmes	486	44.3 ans	490	43.7 ans
Total	3 935	47.5 ans	3 959	47.0 ans

Bénéficiaires de rentes

	31.12.2020	31.12.2019
Retraités	338	323
Enfants de retraités	4	6
Conjoints survivants	127	130
Orphelins	6	8
Invalides	37	37
Enfants d'invalides	16	15
Total	528	519

La structure des assurés demeure bonne avec un ratio de 7.5 assurés actifs pour 1 rentier au 31 décembre 2020.

Evolution des effectifs



Engagements

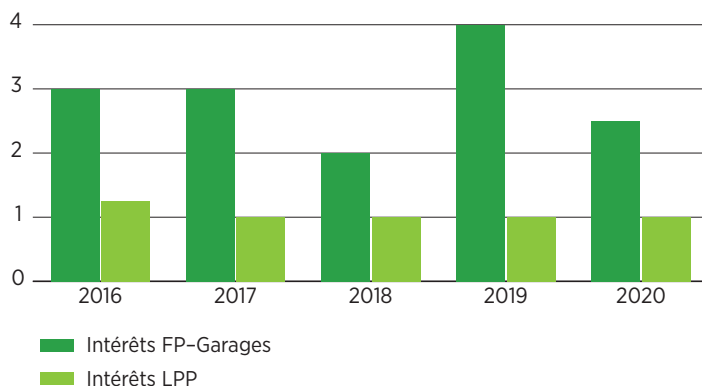
Capitaux de prévoyance

a) Assurés actifs

Les capitaux de prévoyance des assurés actifs s'élèvent respectivement à **CHF 191 431 036.-** au 31 décembre 2020 et CHF 186 924 698.- au 31 décembre 2019, soit en augmentation de 2.4%.

En 2020, les comptes individuels des assurés ont été rémunérés au taux d'intérêt LPP de 1.0 %. Ce taux a été appliqué aussi bien à la partie obligatoire qu'à la partie surobligatoire. De plus, un bonus de 1.5% a été octroyé aux assurés cotisants présents au 31 décembre 2020, ce qui a porté leur rémunération à **2.5%**.

Intérêts crédités sur les capitaux de prévoyance (en%)



b) Bénéficiaires de rentes

Les capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes (réserves mathématiques), calculés au 31 décembre 2020 avec les bases techniques LPP 2015 2.0 %, se composent de:

		31.12.2020	31.12.2019
		CHF	CHF
Vieillesse	Retraités	72 152 946	63 850 207
	Enfants de retraités	48 170	60 580
Survivants	Conjoints survivants	19 365 049	20 345 032
	Orphelins	258 238	284 654
Invalides	Invalides	12 895 908	12 634 672
	Enfants d'invalides	613 778	631 933
Total		105 334 089	97 807 078

Provisions techniques

a) Provision de longévité

La provision de longévité a pour but de financer le coût de l'augmentation de la longévité des bénéficiaires de rentes. Elle a été utilisée pour le changement de bases techniques et s'élève à **CHF 0.-** au 31 décembre 2020 (CHF 1'822'000.- au 31 décembre 2019).

b) Provision pour mises à la retraite

La provision pour coût des mises à la retraite a pour but de couvrir les pertes lors du départ à la retraite des assurés résultant de l'application de taux de conversion actuariellement favorables. Au 31 décembre 2020, elle s'élève à **CHF 24'858'000.-** (CHF 24'936'000.- au 31 décembre 2019).

c) Provision de fluctuation des risques de décès et d'invalidité

Compte tenu des conditions du contrat de réassurance «Stop Loss», le fonds n'a pas à constituer actuellement une provision pour absorber une éventuelle sinistralité élevée durant 2 années consécutives. De fait, la provision de fluctuation des risques de décès et d'invalidité s'élève au 31 décembre 2020 à **CHF 0.-** (CHF 0.- au 31 décembre 2019).

d) Provision pour ajustement du taux technique

L'intérêt technique a été abaissé de 3.0% à 2.0% en 2018. Il n'y a plus d'ajustement de prévu. Cette provision s'élève donc au 31 décembre 2020 à **CHF 0.-** (CHF 0.- au 31 décembre 2019).

Situation du fonds

Evolution des risques actuariels

Les cotisations pour la couverture des risques de décès et d'invalidité sont destinées à financer les cas d'invalidité et de décès des assurés cotisants. La différence entre les cotisations et le coût des sinistres indique le résultat technique. Ces dernières années, il a été positif. Son évolution montre que la sinistralité du fonds est plus faible que celle découlant des hypothèses statistiques retenues (bases techniques utilisées par le fonds).

Frais de gestion de la fortune

Les frais de gestion de la fortune se sont élevés à **CHF 2 661 944.-**, soit 0.65% des placements transparents en matière de frais en 2020 (CHF 2 294 668.- ou 0.59% des placements en 2019).

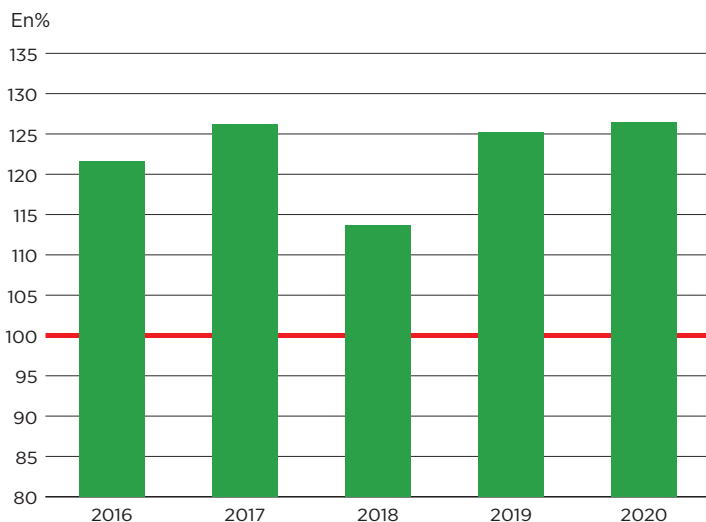
Frais d'administration

Les frais d'administration 2020 s'élèvent à **CHF 134.-** par destinataire (assurés actifs et bénéficiaires de rentes confondus), en légère augmentation par rapport à 2019 (CHF 133.-). Ils restent très inférieurs à la moyenne des institutions de prévoyance de droit privé suisses qui s'établissent à CHF 357.-. Les frais d'administration sont financés par la cotisation réglementaire pour la couverture des frais de gestion.

Degré de couverture

La bonne performance de 2020 a couvert le besoin d'intérêt et le coût nécessaire du renforcement des provisions techniques tout en dégagant un bénéfice. Ainsi, le degré de couverture est passé de 125.2% au 31 décembre 2019 à **126.4%** au 31 décembre 2020. Ainsi, la réserve de fluctuation de valeurs qui doit permettre de compenser les fluctuations de valeurs de la fortune et garantir la sécurité de la réalisation des buts de prévoyance à long terme s'élève à son objectif de 25.0% au 31 décembre 2020.

Evolution du degré de couverture



Bilan résumé

ACTIF	31.12.2020 CHF	31.12.2019 CHF
Liquidités	20 914 412.70	8 520 079.06
Obligations en francs suisses	88 583 244.00	85 912 855.50
Obligations en monnaies étrangères	26 028 330.73	30 274 610.47
Actions suisses	71 889 587.15	71 247 013.13
Actions étrangères	83 720 387.32	88 602 079.36
Placements immobiliers	87 486 221.21	77 174 309.27
Placements alternatifs	30 141 865.94	30 582 610.71
Compte de régularisation actif	3 611 927.58	4 046 871.61
Total de l'actif	412 375 976.63	396 360 429.11
PASSIF		
Prestations de libre passage et rentes	4 265 443.87	4 819 250.10
Compte de régularisation passif et autres dettes	467 257.57	379 751.33
Réserves de cotisations des employeurs	362 638.00	417 311.55
Provisions non techniques	747 500.00	747 500.00
Capital de prévoyance des assurés actifs	191 431 036.25	186 924 697.62
Capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes	105 334 088.85	97 807 078.30
Provisions techniques	24 858 000.00	26 758 000.00
Réserve de fluctuation de valeurs	80 400 000.00	77 900 000.00
Fonds libres	4 510 012.09	606 840.21
Total du passif	412 375 976.63	396 360 429.11

Compte d'exploitation résumé

	2020 CHF	2019 CHF
Cotisations, apports ordinaires et autres	15 697 986.25	15 194 436.50
Prestations d'entrée et remboursements versements anticipés	7 802 697.15	8 649 681.87
Rentes réglementaires	-7 537 249.00	-7 042 705.00
Prestations en capital	-2 272 472.10	-3 534 687.50
Prestations de sortie et versements anticipés	-8 920 336.68	-10 730 367.90
Mouvements de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de cotisations	-10 067 877.13	-10 672 224.37
Produits de prestations d'assurance	50 297.40	50 297.40
Charges d'assurance	-309 013.65	-299 898.00
Résultat net de l'activité de prévoyance	-5 673 626.31	-8 385 467.00
Résultat net des placements	12 689 745.22	46 251 208.31
Dissolution/Constitution de provisions non techniques	0.00	-5 176.00
Autres produits et frais	-15 787.90	-12 616.30
Frais d'administration	-597 159.13	-597 695.28
Excédent avant variation de la réserve de fluctuation de valeurs	6 403 171.88	37 250 253.73
Variation de la réserve de fluctuation de valeurs	-2 500 000.00	-36 643 413.52
Excédent	3 903 171.88	606 840.21

Affaire traitée par Révision/DI/ts
1/2

Au Conseil de fondation du

**Fonds de prévoyance des
garages vaudois (FP-Garages)**

Paudex 2020

Lausanne, le 21 juin 2021/hl

RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION SUR LES COMPTES ANNUELS

Monsieur le Président, Messieurs,

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du Fonds de prévoyance des garages vaudois (FP-Garages), comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe pour l'exercice 2020 arrêté au 31 décembre 2020, dont :

- le total du bilan s'élève à	Fr.	412'375'976.63
et dont :		
- le compte d'exploitation présente pour l'exercice 2020 un excédent de produits	Fr.	3'903'171.88
auquel s'ajoute les fonds libres au 31 décembre 2020 de	Fr.	606'840.21
pour obtenir les fonds libres au 31 décembre 2020 de	Fr.	4'510'012.09

Responsabilité du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend l'organisation, la mise en place et le maintien d'un contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Ofisa S.A.

Lausanne
Ch. des Charmettes 7
Case postale 7063
CH-1002 Lausanne
Tél. +41 21 341 81 11
Fax +41 21 311 13 51

Genève
Place de Saint-Gervais 1
Case postale 1988
CH-1211 Genève 1
Tél. +41 22 311 24 66
Email fidu@ofisa.ch • www.ofisa.ch

Sion
Av. de la Gare 16
Case postale
CH-1951 Sion
Tél. +41 27 323 78 18



Responsabilité de l'expert en matière de prévoyance professionnelle

Le Conseil de fondation désigne pour la vérification, en plus de l'organe de révision, un expert en matière de prévoyance professionnelle. Ce dernier examine périodiquement si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. Les provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels se calculent sur la base du rapport actuel de l'expert en matière de prévoyance professionnelle au sens de l'art. 52e, al. 1 LPP en relation avec l'art. 48 OPP 2.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément aux prescriptions légales et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit de façon à obtenir raisonnablement l'assurance que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de contrôles en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées et du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020 sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales relatives à l'agrément (art. 52b LPP) et à l'indépendance (art. 34 OPP 2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous avons également procédé aux vérifications prescrites aux art. 52c, al.1 LPP et 35 OPP 2. Le Conseil de fondation répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

Nous avons vérifié

- si l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires, et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution ;
- si les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires ;
- si les comptes de vieillesse étaient conformes aux dispositions légales ;
- si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration des liens d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême ;
- si les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance ;
- si les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

L'organe de révision

O f i s a S.A.



William Diserens
Expert-réviseur agréé, réviseur responsable



SEQ Signature électronique qualifiée • Droit suisse
Signé sur Skribble.com



Olivier Scheidegger
Expert-réviseur agréé



SEQ Signature électronique qualifiée • Droit suisse
Signé sur Skribble.com

Organisation

L'organe suprême du fonds est le **Conseil de fondation**, dont la composition au 1^{er} janvier 2021 est la suivante :

Représentants de la délégation patronale

M. Hans-Peter TRACHSEL, **président**
M. Stéphane BOTTONE
M. Nicolas LEUBA
M. Fabrice MORA
M. Eric OULEVEY

Représentants de la délégation syndicale

M. Yves DEFFERRARD, **vice-président**
M. Carlo CARRIERI
M. Dario CHIARADONNA
M. Noé PELET
M. Nicolas ROCHAT

Le **gérant** du fonds est le Centre Patronal, à Paudex. Ce dernier est aussi le gestionnaire de fortune.

L'**organe de révision** est la fiduciaire OFISA SA, à Lausanne.

L'**expert en prévoyance professionnelle** est la société Groupe Mutuel Services SA, à Martigny.

Fonds de prévoyance
des garages vaudois
FP-Garages
Route du Lac 2
1094 Paudex
Case postale 1215
1001 Lausanne
T +41 (0)58 796 32 47

info@fp-garages.ch
www.fp-garages.ch